



Analyse des accidents du travail à vélo



Table des matières

1 Qu'est-ce qu'un accident du travail?	3
2 De 2013 à 2018 : analyse AXA des accidents de travail à vélo	4
1. Accidents à vélo : plus graves et plus fréquents	4
2. Accidents mortels	4
3. Redoubler de vigilance le matin !	5
4. De novembre à janvier : gare aux mois sombres !	5
6. Âge et ancienneté : risque croissant	6
7. Gravité des blessures et incapacité	6
3 Vélo électriques : 11 fois plus d'accidents en 6 ans !	7
4 AXA Safety Advice Services : la prévention au service des cyclistes	8

Enfourcher un vélo pour se rendre au travail est une tendance de plus en plus populaire. Pas étonnant, lorsque l'on songe aux files interminables et au stress qu'elles occasionnent. Mais l'augmentation du nombre de déplacements à bicyclette influence-t-elle également le nombre ou la gravité des accidents ?

Dans le cadre de la Journée mondiale pour la Sécurité et la Santé au travail, les ingénieurs en prévention d'AXA Safety Advice Services se sont penchés sur la question en analysant les accidents du travail liés au vélo qui ont été soumis à la compagnie entre 2013 et 2018.

Malgré l'expérience des entreprises belges en matière de prévention des accidents de la route, l'analyse ci-après révèle certains points d'attention pour garantir la sécurité des travailleurs qui utilisent le vélo pour se rendre au travail ou dans l'exercice de leur fonction.

1 Qu'est-ce qu'un accident du travail?

Son cadre est défini par la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail. Un accident du travail peut dès lors être défini comme tout événement soudain qui survient sur le chemin du travail ou dans l'exécution du contrat de travail et qui cause une lésion au travailleur. Sur la base de ce principe, un accident entraînant uniquement des dégâts matériels ne sera pas considéré comme un accident du travail étant donné qu'il n'engendre aucune lésion.

“ Un accident du travail est défini comme tout événement soudain qui survient sur le chemin du travail ou dans l'exécution du contrat de travail et qui cause une lésion au travailleur. ”

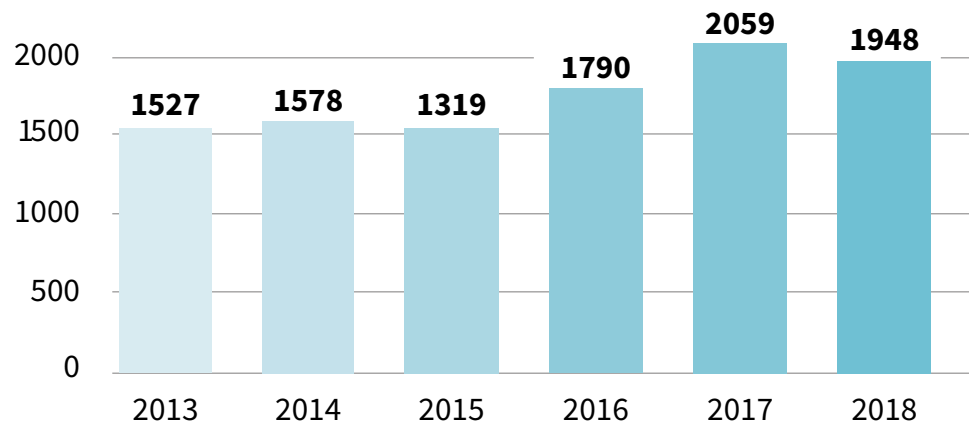
Par conséquent, les accidents liés à des activités en dehors du travail ainsi que les accidents impliquant des deux roues motorisés (comme une mobylette ou une moto) n'ont pas été pris en compte.

2 De 2013 à 2018 : analyse AXA des accidents de travail à vélo¹

1. Accidents à vélo : plus graves et plus fréquents

L'augmentation du nombre d'accidents à vélo est indéniable, particulièrement depuis 2016.

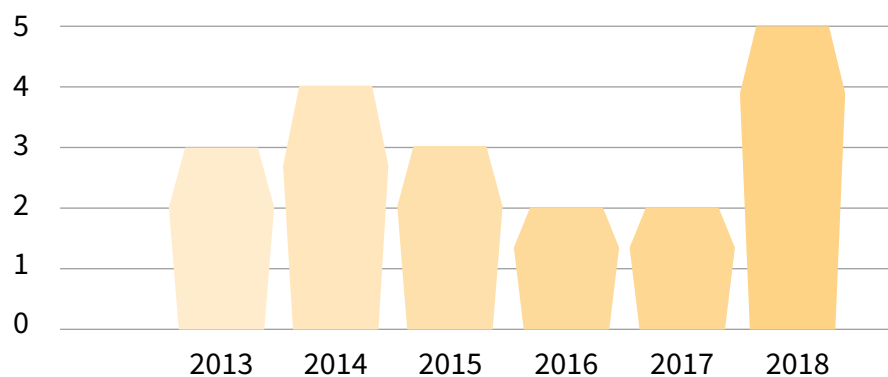
Nombre d'accidents acceptés



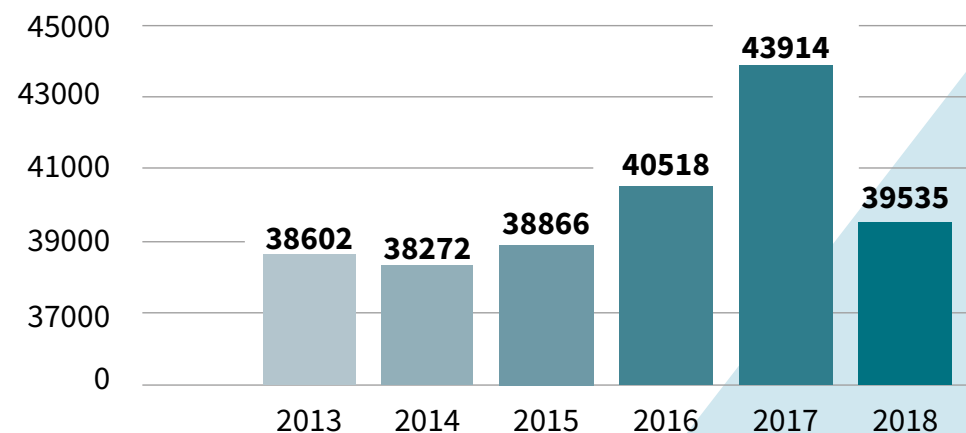
En 2013, 20% des victimes d'accidents sur le chemin du travail étaient des cyclistes ; contre 28% en 2017 et 30% en 2018 ! Les cyclistes compatibilisaient 17% des jours de travail perdus suite à un accident de la route en 2013, chiffre qui atteint les 27% en 2018. .

2. Accidents mortels

En tout, 4 cyclistes ont perdu la vie à la suite d'un accident du travail entre 2016 et 2017. Ce chiffre a doublé, avec 5 victimes rien que pour l'année 2018.



Nombre de jours perdus

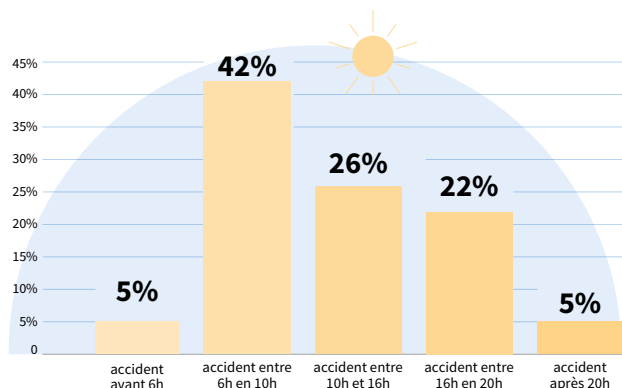


3. Redoubler de vigilance le matin !

Contrairement aux idées reçues, pédaler le matin comporterait plus de risques que le soir.

En effet, 42% des accidents à vélo se produisent durant l'heure de pointe du matin et 22% durant celle du soir.

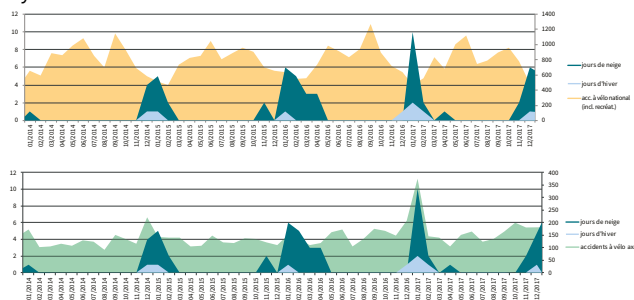
Comment expliquer ce phénomène ? Comme souvent en Belgique, c'est la faible luminosité qui est montrée du doigt ! Car statistiquement, les périodes à faible luminosité sont plus fréquentes le matin de 6h à 10h, que le soir de 16h à 20h



4. De novembre à janvier : gare aux mois sombres !

Cela explique aussi que la majorité des accidents surviennent durant les mois les plus sombres et non au printemps, lorsque de nombreux cyclistes débutants débarquent sur les routes. Car à cette période de l'année, la visibilité augmente et le risque d'intempéries diminue, augmentant ainsi la sécurité des deux roues.

Il y a en effet une corrélation claire entre les accidents du travail à vélo et



les jours présentant une météo hivernale, voire neigeuse . Après tout, les travailleurs qui ont l'habitude de se déplacer à vélo utilisent ce moyen de transport par tout temps, augmentant ainsi le risque d'accident.

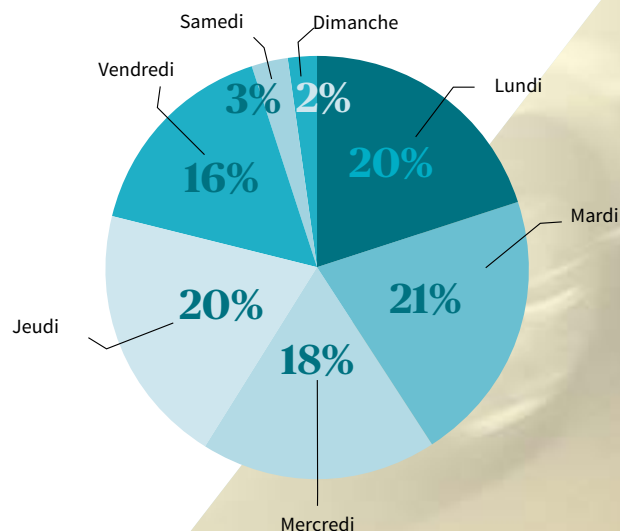
Les statistiques nationales sur la totalité des accidents à vélo indiquent en revanche une baisse des accidents en hiver. Cela s'explique par le fait que de nombreux cyclistes amateurs enfourchent leur vélo durant les beaux jours, sans pour autant s'en servir pour se rendre au travail.

Pour les gens qui font du cyclisme de façon récréative, la prévention sera plus efficace au printemps.

Pour un employé qui se rend à vélo au travail, la sensibilisation est plus efficace en automne. Elle doit s'axer plus spécifiquement sur les risques liés aux déplacements à vélo dans des conditions hivernales.

5. Lundi, mardi et jeudi sur la sellette !

Traditionnellement, le mardi et le jeudi sont les jours de la semaine durant lesquels le plus grand nombre de personnes se rendent au travail. Pas étonnant qu'ils comptent aussi le plus grand nombre d'accidents !



42%

Des accidents à vélo se produisent durant l'heure de pointe du matin

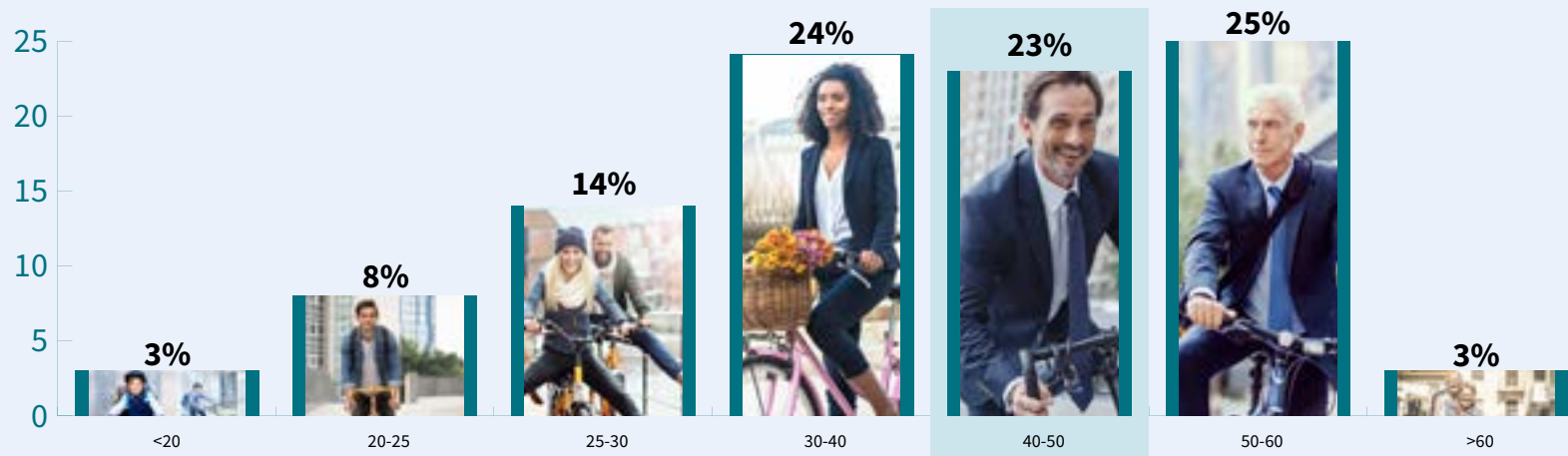
22%

durant celle du soir

<https://www.meteobelgique.be/>

6. Âge et ancienneté : risque croissant

Les travailleurs de la tranche d'âge 50-60 ans représentent le groupe le plus à risque. Pas moins d'1 accident sur 5 avec un vélo implique un travailleur dont l'ancienneté dépasse 30 ans. Mais le nombre de jours d'absence n'est pas pour autant le plus important au sein de cette catégorie. C'est en effet chez les collaborateurs avec une ancienneté de 10 à 20 ans que le nombre de jours d'absence est le plus élevé.

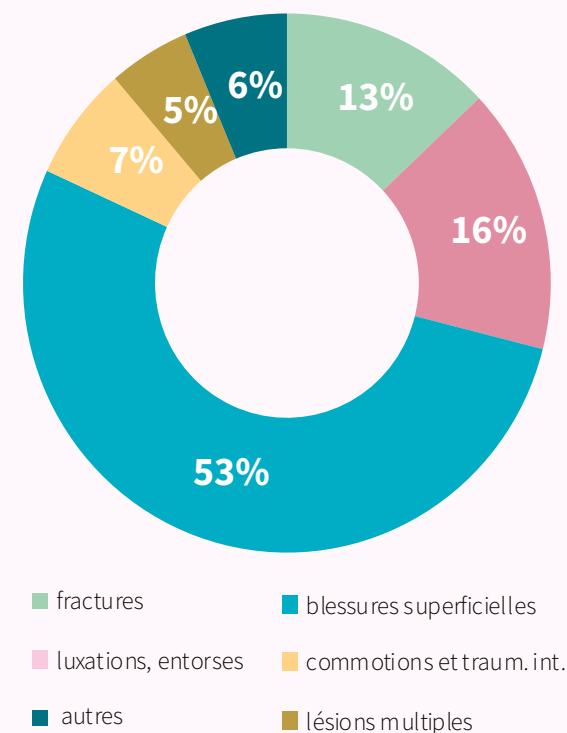
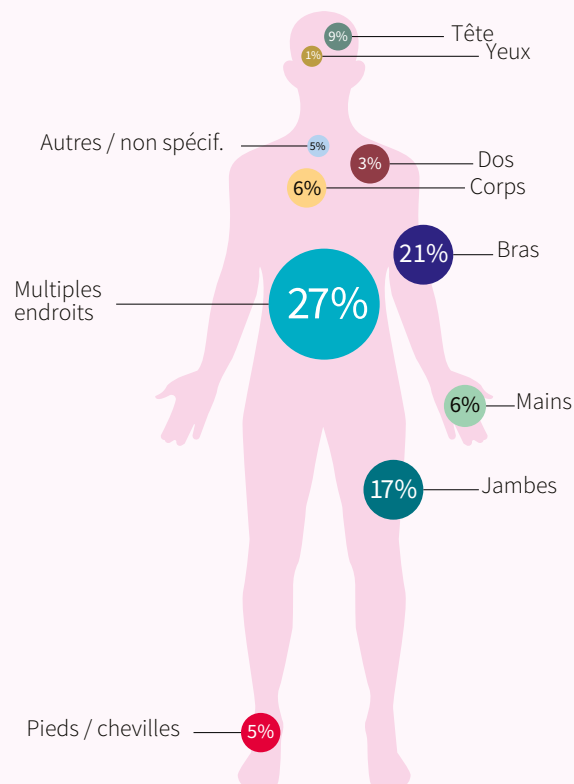
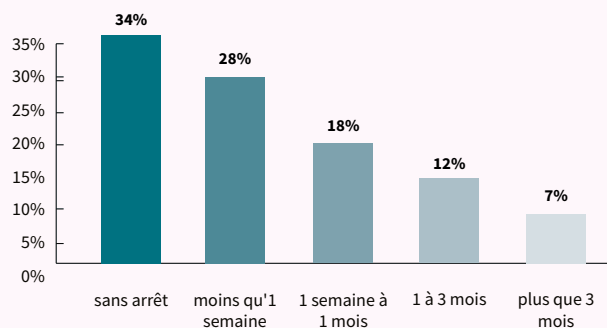


7. Gravité des blessures et incapacité

Plus de la moitié des accidents à vélo se soldent par un traumatisme superficiel, entraînant une absence inférieure à une semaine.

Dans un cas sur cinq, la gravité des lésions est à l'origine d'une absence supérieure à un mois.

27 % des déclarations concernent des blessures multiples, 21 % des lésions au bras et 17 % aux jambes. Les blessures à la tête représentent quant à elles 1 cas sur 10, d'où l'importance de porter un casque de bonne qualité même si ce dernier n'est pas obligatoire.



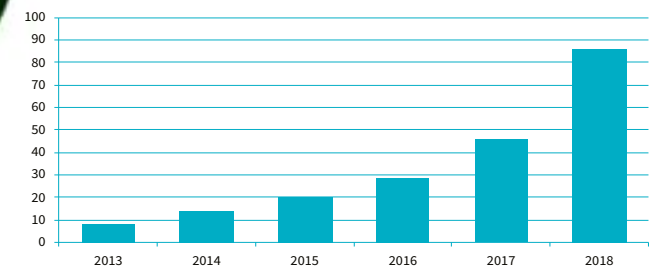
3 Vélo électriques : 11 fois plus d'accidents en 6 ans !

Les vélos électriques sont non seulement de plus en plus nombreux dans nos rues, mais on remarque aussi une croissance exponentielle du nombre d'accidents impliquant ce type de deux-roues. Le nombre d'accidents avec un vélo électrique a en effet été multiplié par 11 au cours des six dernières années (2013-2018) ! Un chiffre interpellant lorsque l'on songe qu'à l'heure actuelle, deux vélos achetés sur 5 sont équipés d'une assistance électrique.

Ainsi en 2018, 4% des accidents à vélo sur le chemin du travail concernaient des engins électriques, soit 8% des jours perdus.

La vitesse et le poids de ces engins causent également des accidents d'une gravité supérieure. Pour 35 jours d'absence suite à un accident à vélo électrique en 2013, on dénombre plus de 2800 jours cinq ans plus tard !

En 2015 et 2018, AXA Belgium a enregistré 1 cas de décès causé par un accident à vélo électrique sur le chemin du travail.



Il ne faut pas obligatoirement mentionner qu'il s'agit d'un vélo électrique sur la déclaration. Les chiffres sont basés sur les descriptions issues de la déclaration.

4 AXA Safety Advice Services : la prévention au service des cyclistes

Le vélo occupe une place croissante dans les déplacements domicile-travail. Une pratique qui doit être soutenue et encouragée car elle constitue une alternative durable pour la santé, l'environnement et la mobilité.

Chez AXA Belgium, cela fait plus de 100 ans que nous soutenons les entreprises dans leur stratégie de prévention des accidents. Au sein du département Safety Advice Services, nous développons une série d'initiatives visant à améliorer la sécurité des cyclistes, qu'ils circulent avec assistance électrique ou non.

Avec l'évolution des manières de travailler, la transformation des organisations, les nouveaux usages et besoins induits par le numérique vient l'évolution – nécessaire – des outils de communication et de prévention. AXA Belgium a donc développé de nombreux outils et documents électroniques pour répondre aux besoins de ses assurés. Ainsi, plus de 5000 clients reçoivent plusieurs fois par an des e-mails contenant des informations pratiques en matière de prévention des accidents du travail. Mais ce n'est pas tout puisqu'AXA a également développé un dossier sur la conduite cycliste, une formation théorique pour se déplacer à vélo dans le trafic, un quiz sur la sécurité routière et propose des ateliers sur les vélos électriques avec son partenaire, VIAS.

Pour plus d'informations sur les services et les activités proposées par les équipes prévention d'AXA Belgium, rendez-vous sur [la page prévention d'AXA Belgium](#)

Service presse
Chloé Tillieux +32 499 77 73 65
chloe.tillieux@axa.be

